

BUDGET PRIMITIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoints ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

Etaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur le Maire expose le projet de Budget Primitif 2009 de la Commune tel qu'adopté par la Commission des Finances du 24 février 2009 ;

Celui-ci s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 711 319,84	2 711 319,84
FONCTIONNEMENT	2 330 300,96	2 330 300,96
TOTAL	5 041 620,80	5 041 620,80

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'approuver dans leur totalité les chapitres des sections fonctionnement et investissement du budget Primitif 2009 du **Budget Principal** de la Commune telles qu'exposées ci-dessus et telles que détaillées dans l'édition officielle ci-jointe.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 31 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD

